

DISCOURS

# Cérémonie de citoyenneté

La cérémonie de citoyenneté permet au maire de rencontrer chaque jeune de 18 ans nouvellement inscrit sur la liste électorale de sa commune pour lui remettre sa carte d'électeur. Elle se déroule entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai de chaque année, en dehors des périodes de campagne électorale officielle (qui ont lieu 13 à 20 jours avant les scrutins). Le discours du maire doit rappeler les principes fondamentaux de la République et de la démocratie.

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Chers amis, et je devrais même plutôt dire : citoyennes, citoyens,

Merci à toutes et tous de votre présence ici, qui s'inscrit dans une double démarche citoyenne.

La vôtre d'abord. Avec cette carte, vous franchissez une étape importante de votre vie de citoyen français, un titre dont il faut se féliciter car il n'est pas toujours allé de soi, loin s'en faut d'ailleurs.

La nôtre également. En rendant hommage à votre nouvelle implication citoyenne dans la société et dans notre commune, la première collectivité dont, géographiquement, vous faites partie intégrante.

Cette cérémonie que j'ai plaisir à présider est pleinement symbolique.

Symbolique, comme votre présence ici, qui témoigne de votre volonté de participer à la vie républicaine de notre pays. Votre démarche volontaire représente, à elle seule, un acte fort de citoyenneté. Je vous souhaite donc une nouvelle fois la bienvenue et vous félicite pour votre geste.

Symbolique également, car cette cérémonie nous rappelle que, quelles que soient nos origines, la couleur de notre peau, notre culture, notre condition sociale ou notre religion, nous sommes tous des citoyens d'un Etat où les valeurs de la République s'exercent dans le cadre d'une démocratie laïque.

Chacun doit prendre conscience de l'immense chance que nous avons d'être dans un pays démocratique. Et c'est au nom de cette histoire que nous devons être des citoyens acteurs de la vie de la cité, sachant que la société deviendra ce que nous en ferons.

Une société figée, immobile, soumise à l'arbitraire, ou une société de droits et de devoirs, de libertés et de solidarité, des valeurs difficilement acquises qu'il nous faut préserver et inlassablement promouvoir.

Le vote est le fruit d'une longue évolution de nos institutions politiques et du combat mené par tous ceux qui ont permis que nous jouissions aujourd'hui de cette liberté fondamentale.

Qu'il me soit permis de rappeler quelques-uns des moments forts de cette conquête.

En 1791, sous la monarchie constitutionnelle, le suffrage était encore censitaire et indirect.

Seuls les hommes de plus de 25 ans payant un impôt direct (appelé « cens ») égal à la valeur de trois journées de travail avaient le droit de voter.

Le 5 mars 1848, la République adoptait le suffrage universel masculin qui ne sera plus remis en cause par la suite.

Tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques pourront dès lors voter et le vote deviendra secret.

Il faudra attendre l'ordonnance du 21 avril 1944 pour que le droit de suffrage devienne réellement universel avec le droit de vote pour les femmes, qui votèrent pour la première fois lors des élections municipales d'avril-mai 1945.

En 1974, enfin, le Président de la République Valéry Giscard-d'Estaing abaissa l'âge minimum pour voter à 18 ans (au lieu de 21 ans).

Voilà pour ce bref mais important rappel...

La démocratie, ne l'oublions jamais, c'est votre droit de changer les choses, de faire progresser les libertés de l'homme, de rétablir l'égalité entre les sexes et de faire vivre la fraternité entre les peuples qui construisent la France d'aujourd'hui et le monde de demain.

Et, comme l'écrivait Jean-Jacques Rousseau, « Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité et à ses devoirs ».

B.C.-B.